Informations additionnelles au sujet de l'Avis de Marché

Mission de structuration et digitalisation d'un Fonds d'appui aux investissements privés – Tunisie

1. Type de contrat

Prix forfaitaire

2. Intitulé du programme

Programme ENI d'appui au développement rural ; convention de financement 041-859

3. Financement

Convention de contribution n. ENI/2020/416-672 – projet ADAPT (Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie)

4. Eligibilité et règles d'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays ou territoires éligibles, tels qu'ils sont définis dans le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure (CIR), pour l'instrument applicable au programme d'aide au titre duquel le marché est financé, c'est-à-dire :

- l'Instrument de Coopération au Développement (ICD), l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) et l'Instrument de Partenariat:
- pour l'IEV, les pays partenaires concernés par l'IEV et la Fédération de Russie, sous réserve de certaines conditions;
- les pays en développement figurant sur la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD), qui ne sont pas membres du G20, et les PTOM;
- les pays membres de l'OCDE, dans le cas de marchés mis en œuvre dans des pays moins avancés ou dans des pays lourdement endettés, figurant dans la liste des bénéficiaires de l'APD;
- les pays pour lesquels l'accès réciproque à l'aide extérieure est établi par la Commission Européenne.

Et donc à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont effectivement établies dans l'un de ces États, pays ou territoires ci-après. La participation est également ouverte aux organisations internationales.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entrainera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombre de candidatures ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature ou plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature ou plus d'une offre, toutes les candidatures et offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une candidature et qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 5% du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

8. Réunion d'information et/ou visite du site

Aucune réunion d'information n'est prévue

9. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

Les soumissionnaires ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

10. Situations d'exclusion

Les candidats ou les soumissionnaires doivent joindre à leur formulaire de candidature ou à leur offre une déclaration signée, incluse dans le formulaire type de candidature ou d'offre, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG).** Lorsque le candidat ou le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il fournit la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les candidats figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

11. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

12. Date prévue pour le début d'exécution du marché

01/10/2021

13. Période de mise en œuvre des tâches

83 mois (10-2021/09-2028)

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

14. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

1) **Capacité économique et financière** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du formulaire de candidature pour les marchés de services et du point 3 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

1. *Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être au moins égal à 100.000 € ;*

2) **Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des points 4 et 5 du formulaire de candidature pour les contrats de services et en fonction des points 4 et 5 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.

1. *Au moins 5 personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché ;*

3) **Capacité technique du candidat** (à préciser en fonction des points 5 et 6 du formulaire de candidature pour les contrats de services et en fonction des points 5 et 6 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.

1. *Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins un marché portant sur l'idéation et/ou la création d'un instrument financier de soutien au secteur privé.*
2. *Le candidat a fourni des services similaires dans le cadre d'au moins un marché portant sur l'identification, et/ou formulation et/ou évaluation d'un projet de coopération au développement dans le secteur du développement rural durable (agriculture et/ou pêche artisanale) dans un pays de la région MENA.*
3. *Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins un marché pour la création et/ou entretien d'une plateforme numérique avec plusieurs interfaces.*

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement écrit de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour

les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

15. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

SOUMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

16. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible à :

Via le site internet du siège AICS de Tunis (https://tunisi.aics.gov.it/fr/home-fra/opportunites/fornitures/)

Le site Web sera mis à jour régulièrement et il incombe aux soumissionnaires de vérifier les mises à jour et les modifications pendant la période de soumission.

Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

17. Séance d'ouverture des offres

Date: 07/09/2021

Heure locale: 10h00

Lieu: Tunis

18. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

19. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée:

- SOIT par la poste ou par service de courrier privé, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à:

Att. Andrea Senatori - Représentant

AICS – Agence Italienne pour la Coopération au Développement

5, Avenue Haroun Errachid - Mutuelleville - 1082 Tunis, Tunisie

- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait

foi, à l'adresse suivante:

Att. Andrea Senatori - Représentant

AICS – Agence Italienne pour la Coopération au Développement

5, Avenue Haroun Errachid - Mutuelleville - 1082 Tunis, Tunisie

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

20. Date limite de soumission des candidatures

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des candidatures: soit par courrier postal ou par service de courrier privé, soit par remise en mains propres.

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date et l'heure limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt[1] faisant foi, mais dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la remise en mains propres de la candidature qui fera foi.

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l'avis de marché au point IV.2.2.

Toute candidature envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature soumise dans les délais mais reçue, pour une raison indépendante du pouvoir adjudicateur, après la date de la séance d'ouverture des offres, si l'acceptation des candidatures présentées en temps voulu mais arrivées tardivement avait pour effet de retarder considérablement la procédure d'évaluation ou de compromettre des décisions déjà prises et notifiées.

21. Clarifications sur l'avis de marché

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée par écrit à l'adresse suivante au plus tard 15 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché dans l'objet:

Att. Andrea Senatori, Représentant
AICS – Agence Italienne pour la Coopération au Développement
5, Avenue Haroun Errachid - Mutuelleville - 1082 Tunis, Tunisie
Adresse e-mail : segreteria.tunisi@aics.gov.it

Les clarifications seront publiées sur le site Web de la siège AICS de Tunis https://tunisi.aics.gov.it/fr/home-fra/opportunites/fornitures/ au plus tard 9 jours avant la date limite de soumission des offres. Le site Web sera mis à jour régulièrement et il incombe aux soumissionnaires de vérifier les mises à jour et les modifications pendant la période de soumission.

[1] Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

22. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs candidatures moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

23. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

24. Base juridique

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant les règles et modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et les références du règlement ou autre instrument applicable au présent marché (IEV) selon annexe A2 du guide pratique.

25. Informations complémentaires

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change InforEuro du 07/2021, disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html.